

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 novembre 2016

PLF 2017 - (N° 4061)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° II-709

présenté par
M. Tardy

ARTICLE 29**ÉTAT B****Mission « Politique des territoires »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	450 000	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Interventions territoriales de l'État	0	0
Politique de la ville	0	450 000
<i>Dont titre 2</i>	0	0
TOTAUX	450 000	450 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à rehausser les crédits alloués aux pôles de compétitivité à leur niveau de 2016.

[Nota : En application des dispositions de la loi organique relative aux lois de finances, cette opération consisterait techniquement à retirer des crédits de l'action n°03 du programme 147 pour les reverser au profit de l'action n°01 du programme 112.]